



MARS 1997 - N° 34

ANIENI CEI 55, Avenue d'Azereix
65000 TARBES • Tél. 05 62 34 10 20 - Fax : 05 62 34 53 80

A.G. Infos

RÉSUMÉ DU COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ANIENI DU 07 DÉCEMBRE 1996

Le président *Bernard PLAZA* ouvre l'Assemblée devant 70 anciens en présentant le rapport moral et laisse la parole aux différents responsables de Commission.

• Commission Inter-Associations ENI : Suite à la dernière réunion des 5 associations qui s'est déroulée le 19 décembre à Paris, il est fait état des activités des associations de Belfort, Brest, St Étienne (300 à 400 cotisants chacunes), de Metz (800 cotisants) et de la volonté commune de regrouper les services emploi et les annuaires.

• PFE : Un débat très ouvert et fort animé a permis de constater nombre d'insatisfactions et de protestations enregistrées au sein de l'industrie au sujet des PFE, pouvant porter atteinte à l'image de l'ENIT.

Le compte rendu détaillé de l'Assemblée Générale est à votre disposition au bureau de l'ANIENI et peut vous être expédié sur simple demande.

Autres points abordés au cours de l'Assemblée :

• Commission maillage, B.I.L., évolution de la formation à l'ENIT, Commission emploi, rapport financier, Annuaire.

Le bureau

Bureau 97

Président : **Bernard PLAZA**

Vice-Président : **Charles BILHERE**

Secrétaire : **Pierre DEJEAN**

Secrétaire Adjoint : **Pierre MAGA**

Trésorier : **Charles BILHERE**

Trésorier Adjoint : **Gérard TOLZA**

MEMBRES DES COMMISSIONS :

G.TOLZA
P.DUCOUR
M.FOURNAT
N.BOURREC
D.JOUANCHICOT

B.RICHARD
L.VERDOUX
J.FERRIERE
G.PEREZ
G.MONCHY

Commissions

COMMISSIONS DE L'ANIENI ET LEURS ACTIONS

• Commission "Fichier général / Annuaire" • • • •

- Constituer et faire vivre un fichier des Anciens (cotisants ou non) le plus en phase possible avec la réalité.
- Suivre les entrées de cotisations.
- Mettre en forme et éditer un annuaire par an.
- Rechercher des "Sponsors" afin d'équilibrer le budget Annuaire.

• Commission "Emploi" • • • • • • • • • •

- Diffusions bimensuelle d'un bulletin d'offres d'emploi aux Anciens qui le désirent. Certaines offres nous parviennent en exclusivité.
- Développement d'actions de formation et de conseil aux Anciens en période de recherche d'emploi.

• Commission "B.I.L." • • • • • • • • • •

- Mettre en forme et éditer 3 Bulletins d'Informations et de Liaisons par an. Diffusion : 2000 exemplaires. Le premier de l'année est envoyé à tous. Les deux suivants sont diffusés aux cotisants des 5 dernières années uniquement.

• Commission "Maillage" • • • • • • • • • •

L'objectif du maillage est d'organiser des groupes structurés au sein de l'ANIENI dans le but :

- De créer une dynamique entre Anciens proches géographiquement (Groupes régionaux) ou proches par une histoire commune (Groupes par Promotion).
- D'établir des relations suivies entre les Groupes et le Bureau de l'Association par le biais de la Commission Maillage.
- De proposer des actions locales afin de promouvoir l'Association des Anciens Élèves, l'ENI de Tarbes, les ENI en général et les Anciens qui œuvrent localement.
- De centraliser les informations sur les activités locales et d'en assurer la publicité.
- De coordonner d'éventuelles actions Nationales relayées par les Groupes.

• Commissions "Enquêtes" • • • • • • • • • •

Des thèmes d'enquêtes sont choisis tous les ans et font l'objet d'une collecte d'avis auprès des Anciens :

- Enquête Socio-Economique : - Salaires - Secteurs d'activité - Situation géographique
- Impact de la nouvelle formation en 5 ans vu du côté des Entreprises.

Le bureau

Budgets ANI-ENI

BILAN BUDGÉTAIRE ANI-ENI 1996

BUDGET ANI-ENI 1997

DEPENSES

FRAIS DE FONCTIONNEMENT

BUREAU ANI - ENI

Déplacements, déclaration au J.O.,
Frais de tenue de comptes, Assemblée Générale...
Secrétariat:

Papeterie
Télécom. (Ligne directe ENI + CEI)
CEI ADOUR(Loyer, Fax, Photoc, Afranch....)
Assurance
Coût salarial secrétariat (Salaire + URSSA + ASSEDIC + Retraite - Cotisations CNASEA)

Frais de Secteurs

Subventions élèves

BIL

ANNUAIRE

UNIONS REGIONALES D'INGENIEURS

SERVICE EMPLOI :

Crédit affranchissement

Mise en place serveur minitel

DIVERS

INVESTISSEMENTS :

Petit matériel divers

TOTAL DEPENSES

DEFINITIF 96

OBJECTIF	RÉALISÉ
6 500 F	7 908 F
10 000 F	11 932 F
10 000 F	5 892 F
40 000 F	51 811 F
1 500 F	1 467 F
25 000 F	24 947 F
5 000 F	0 F
10 000 F	9 396 F
55 000 F	48 448 F
45 000 F	40 778 F
3 000 F	1 500 F
12 000 F	12 888 F
2 500 F	6 083 F
	634 F
7 500 F	5 928 F
233 000 F	229 612 F

DEPENSES

FRAIS DE FONCTIONNEMENT

BUREAU ANI - ENI

Déplacements, déclaration au J.O.,
Frais de tenue de comptes, Assemblée Générale...
Secrétariat:

Papeterie
Télécom. (Ligne directe ENI+CEI+Fax)
CEI ADOUR(Afranchissement)
Assurance
Coût salarial secrétariat (Salaire + URSSAF + ASSEDIC
(Salaire + URSSAF + ASSEDIC
Retraite - Cotisation CNASEA)

Frais de Secteurs

Subventions élèves

BIL

ANNUAIRE

UNIONS REGIONALES D'INGENIEURS

SERVICE EMPLOI Abonnement Serveur Minitel

DIVERS

INVESTISSEMENTS Petit matériel divers

TOTAL DEPENSES

OBJECTIF

8 000 F

10 000 F

10 000 F

29 000 F

1 500 F

37 000 F

15 000 F

15 000 F

55 000 F

45 000 F

3 000 F

7 000 F

7 500 F

265 000 F

RECETTES

DEFINITIF 96

OBJECTIF	RÉALISÉ
161 000 F	198 100 F
700	836
230 F	237 F
10 000 F	6 000 F
12 000 F	5 773 F
50 000 F	45 710 F
233 000 F	255 583 F

RECETTES

OBJECTIF

198 000 F

850

233 F

10 000 F

7 000 F

50 000 F

TOTAL RECETTES

265 000 F

ANALYSE:
Ecart RECETTES - DEPENSES

25 971 F

C. Bilhère

Groupes Régionaux

Le Maillage cherche à se réorganiser et à s'agrandir. Des contacts avec les autres ENI sont en cours pour ouvrir en commun des groupes maillage avec 2 niveaux :

- Régional (La région administrative pour les relations à ce niveau de responsabilité)

- Locale (La ville pour les relations entre anciens et avec les représentations administratives locales).

Les régions seraient prioritairement en contact avec une des ANI-ENI, suivant un découpage de proximité géographique en étude. Les groupes locaux seraient informés par les ANI-ENI en direct, et par les régions.

En attendant, pour participer à la vie locale avec les autres ingénieurs ENI, contactez les responsables Régionaux actuels.

LE MAILLAGE EN 97

LISTE DES RESPONSABLES DE RÉGIONS

RÉGIONS	NOM Prénom	Téléphone Personnel
ALPES	CHEFSON Marc	04 76 17 01 12
ARIEGE	PIALAT Jean-Luc	05 61 05 10 14
AQUITAIN	GUICHARD Claude	05 56 28 16 56
CENTRE/ORLÉANS	ROUX Jacques	02 38 85 32 64
CHARENTE	BELMONTE Jean-Luc	05 45 25 49 28
COTE BASQUE/LANDES	LESCA Marc	05 59 64 54 94
CANTAL/CORREZE	CARRIE Jean-Paul	05 65 50 04 45
LOT/AVEYRON		
MONTLUCON	SOUMIREE-MOURAT Mathieu	05 70 05 09 23
NANTES	IMBERT Philippe	06 07 41 89 50
PAU	MONCHY Guy	04 59 27 68 33
ROANNE	MACAUD Michel	04 77 64 46 71
TARBES	RICHARD Benoît	05 62 32 07 32
TOULOUSE	WEBER Marc	05 61 70 54 44

Droit de Réponse

"Tous les mangeurs de gens ne sont pas grands seigneurs ; où la Guêpe a passé le Moucherons demeure."

Jean de La Fontaine : "Le corbeau voulant imiter l'aigle."

Vous avez tous reçu le numéro 4 de DIRECT : "La lettre d'information de l'Ecole Nationale d'Ingénieurs de Tarbes". Ce numéro de Juillet 96 était accompagné d'une lettre du 18 Septembre et le tout vous a été adressé fin Novembre.

La remarque nous ayant été faite, nous précisons à toutes fins utiles, que le fichier d'adresses utilisé par la Direction de l'Ecole n'est pas celui de l'ANIENI.

Nous souhaitons dans ce B.I.L. apporter réponse à ce courrier afin de clarifier certains points. Précisons que L'ANIENI, bien que largement mise en cause, n'était pas destinataire de la lettre de M. MUGNIERY.

Vous avez pu lire dans ce courrier (Reprise en italique des écrits de M. MUGNIERY) :

"Les projets de développement de l'ENI sont maintenant connus de tous".

En effet, sans le recours au Tribunal Administratif de PAU introduit par **"quelques enseignants"**, rejoins dans leur démarche par L'ANIENI, qui aurait su qu'un contrat de développement signé le 12 septembre 1995 avec le Ministre de l'Education avait été mis en application immédiate dès la rentrée 95.

M. MUGNIERY sous-entend par la suite que les "quelques enseignants" concernés ont été uniquement motivés par des préoccupations bassement mercantiles:

"Le contrat se traduit par une réduction des heures supplémentaires dispensées, donc payées".

"On pourrait d'ailleurs s'interroger sur les raisons profondes de telles actions... Il est vrai que pendant cette période, les heures complémentaires étaient importantes".

"Cette mise au point replace la contestation au niveau des quelques professeurs dont les heures supplémentaires ont diminué."

Les réductions d'horaires ont principalement touché des vacataires qui en majorité ont aujourd'hui quitté l'Ecole et dont aucun ne fait partie des 15 signataires (et non pas quelques uns) du recours. Les 15 signataires n'ont pas vu leurs heures supplémentaires diminuer de façon significative et nous nous risquons à replacer la contestation au niveau de la conscience professionnelle et de la conviction de ces professeurs. **Mise au point faite.**

L'exposé du jugement qui s'ensuit est fidèle. Aussi, nous nous contenterons simplement d'exprimer notre étonnement à l'annonce qu'un dossier ait été classé, alors qu'une procédure est en cours (requête en appel du jugement du T.A. de PAU introduite par le Directeur de l'ENI). Que ceux d'entre vous qui ont une formation juridique, se penchent sur la question.

M. MUGNIERY suggère par la suite à l'ANIENI, **"de tirer toutes les conclusions qui s'imposent, suite à l'opposition de notre Association au développement de l'Ecole"**. Permettez nous de parler d'interprétation.

L'ANIENI affirme avec force, qu'elle a toujours été et demeure pleinement favorable au développement de l'école. Cependant, sur l'affaire concernée, elle s'est opposée à la procédure employée. M. MUGNIERY a raison de rappeler que nous avons introduit ce recours pour excès de pouvoir; il ne s'agit en rien d'un recours contre le développement de l'Ecole. Quant à tirer les conclusions qui s'imposent, le tribunal ayant confirmé l'excès de pouvoir, nous retournerons la suggestion au Directeur de l'Ecole.

Les deux derniers paragraphes contiennent une telle concentration d'attaques gratuites et de mauvaise foi, qu'il convient d'y consacrer quelques lignes.

Il y est notamment écrit:

"Que l'ANIENI se soit associée à cette contestation rendue publique à travers des articles de presse, sans discussions préalables avec le Directeur ou avec le Recteur, relève d'une inconséquence préjudiciable au bon renom de l'école".

M. MUGNIERY oublie sciemment le recours gracieux des représentants du corps professoral introduit sous couvert du Directeur de l'Ecole auprès du Recteur d'Académie le 11 septembre 1995. Ce courrier est resté sans réponse! Ne s'agissait-il pas d'un préalable officiel?

Nous rappelons également que le tribunal nous a donné raison. Doit-on également le taxer d'inconséquence et l'accuser de porter atteinte au bon renom de l'Ecole? Que M. MUGNIERY aille au terme de son raisonnement.

Nous estimons de notre côté, sur cette affaire, que les décisions du Directeur de l'ENI, sans discussion préalable avec le corps professoral, les industriels, les représentants des Ingénieurs ENI, et sans consultation d'un conseil statutairement légitimé, relève d'une inconséquence préjudiciable au bon renom de l'Ecole. Merci pour la formule!

Petit parallèle récréatif quoique tout à fait instructif :

En ce qui concerne le conseil de perfectionnement que M. MUNIERY qualifie de **"fantôme au demeurant car jamais mis en place par le Ministère"**, voici l'exacte position de la première chambre du tribunal administratif de PAU dans son jugement du 22 janvier 1997 (jugement qui annule le refus du Jury de fin d'études de l'ENI de proposer au Ministre de l'Education Nationale la délivrance du diplôme d'Ingénieur à un élève de 5ème année) :

5ème considérant des conclusions à fin d'annulation :

"Considérant, d'une part, qu'un conseil de perfectionnement commun aux écoles nationales d'ingénieurs de Brest, Saint-Etienne, Metz, Belfort et Tarbes a été institué par un arrêté en date du 16 décembre 1963 ; qu'il résulte des dispositions susmentionnées qu'il incombaît à cette seule instance d'élaborer le règlement intérieur de l'école nationale d'ingénieurs de Tarbes ; qu'il est constant que tel n'a pas été le cas en l'espèce ; que la violation de cette règle est imputable à la seule négligence de l'administration ; que, dans ces conditions, l'ensemble du règlement intérieur litigieux est attaché d'illégalité ; ...".

L'inconséquence en question plus haut, ne se trouve peut-être pas là où semble la situer M. MUGNIERY.

Quant au dernier paragraphe de la lettre de M. MUGNIERY, si nous apprécions avec un réel plaisir la volonté d'ouverture qui se dégage de la dernière phrase, dont acte, nous ne comprenons pas ce qui accrédite le chapitre sur l'accueil et les traditions. M. MUGNIERY fait ici un magistral hors sujet doublé d'un mauvais procès.

Aussi pour que nos collègues lecteurs comprennent bien la pensée de M. MUGNIERY, il convient de préciser l'idée que se fait ce dernier de l'Association au travers d'une note d'information du 16 mars 1996 diffusée au sein de l'Ecole à l'attention des professeurs et des élèves. Cette note une fois encore, attaquait l'ANIENI. Nous n'en étions pas destinataires.

Extrait..."L'esprit énigmatique, construit sur des traditions copiant un modèle dégradé servant de référentiel, conduit à la publication de brochures

indignes d'élèves ou de diplômés d'une Ecole d'Ingénieurs. Ces publications, dont la pauvreté intellectuelle interpelle, témoignent, à l'évidence, d'un échec de l'Ecole par rapport à sa mission fondamentale de former des Ingénieurs, c'est-à-dire avant tout des Hommes."

- "Ah ! Qu'en termes galants ces choses là sont mises"-

(Molière: Le Misanthrope: Acte 1 Scène 2 Vers 325)

Vous aurez tous compris que le BIL fait partie des publications ciblées.

On peut supposer qu'il est fait référence au BIL N° 27 de novembre 1994, dans lequel nous avions salué le retour du monôme sous le titre: "Un bizutage ingénieur" (Article de presse).

Ou encore au BIL N° 30 de novembre 1995, dans lequel nous faisions état de la procédure en cours sous le titre "Du rififi à l'ENIT". Allez savoir.

Aussi, que tous ceux qui pensent que l'ANIENI et ses 870 adhérents ne sont qu'un ramassis de sombres idiots irresponsables, reclus en société fermée, nostalgiques de traditions avilissantes, etc...etc... etc..., prennent le soin de relire les BIL de ces 4 dernières années, d'enquêter sur les rencontres que nous avons eues avec les promotions entrantes, les promotions sortantes, et aient le courage, au delà d'assertions gratuites et diffamatoires qui ne sauraient être à l'honneur de

leurs auteurs, d'intenter un procès à notre rencontre pour non respect des recommandations ministrielles concernant l'accueil des nouveaux élèves.

Nous sommes quant à nous et pour l'exemple, scrupuleusement respectueux de la loi.

Cette mise au point faite, il nous semble grand temps maintenant de déployer toute notre énergie pour l'avenir. Nous avons des actions bien plus intéressantes à mener, en pensant en priorité aux Ingénieurs ENIT en difficulté et aux promotions sortantes dont une trop lourde proportion de diplômés découvre la vie active au travers de l'APEC, de l'ANPE ou de petits boulots.

Nous vous proposons donc une liste de sujets d'actualité sur lesquels et avec votre concours nous souhaitons poursuivre notre action dans **l'intérêt des Ingénieurs ENIT, des élèves, de l'Ecole et de sa notoriété:**

- Optimisation du service emploi:

- Offres ciblées d'actualité
- Conseil en rédaction de C.V. et en conduite d'entretien
- ...

- Détermination du profil de l'Ingénieur ENIT d'avenir:

- Participation de l'ANIENI au conseil d'administration, au conseil de perfectionnement,...

- Enquête auprès des employeurs pour déterminer les besoins en fonction des évolutions de l'industrie.

- ...

- Partenariat Ecole/Ingénieurs ENIT pour la promotion de l'Ecole:

- Conférences dans les classes de terminale et Universités
- Forum pour les 35 ans de l'ENIT en 1998
- Actions promotionnelles conjointes (Plaquettes, conférences, salons,...)
- ...

- Revalorisation des P.F.E (projets de fin d'études):

- Propositions de PFE par les entreprises
- Charte de qualité (Projet industriel réel, niveau garanti et adapté, obligation de résultat, rémunération associée, ...)
- ...

- Aide au financement de l'école:

- Drainage par les anciens de la taxe d'apprentissage vers l'école
- ...

Nous sollicitons la participation du plus grand nombre d'entre vous pour relever ces défis et acceptons très volontiers l'invitation de M. MUGNIERY pour commencer à travailler ensemble sur ces questions.

Le Bureau

PRÊT EXPRESSO

LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE VOUS DIT **oui**
OU **non** MAIS ELLE VOUS LE DIT
tout de suite



CONJUGUONS NOS TALENTS

ENIT JUNIOR ÉTUDES

Salut les anciens !!!

Comme vous le savez, le tissu associatif joue un rôle important dans la vie de l'étudiant E.N.I.T.. Cependant un manque au sein de ces nombreuses associations se faisait sentir depuis quelques années déjà.

Aujourd'hui, après un an de travail nous sommes en mesure de vous annoncer la naissance d'une structure de type JUNIOR ENTREPRISE au sein de notre école.

ENIT Junior Études est enfin en activité !!!

Une Junior Entreprise est avant tout une association d'élèves régie par la loi de juillet 1901 possédant une structure souple au service des entreprises, et bénéficiant de l'aide du milieu scolaire ou universitaire au sein duquel elle se développe.

ENIT Junior Études est donc totalement gérée par les élèves de l'école qui en assurent toutes les fonctions de la gestion à la représentation.

Par l'intermédiaire de son bureau, ENIT Junior Études prospecte auprès du milieu professionnel, afin d'obtenir des études de type très varié à l'occasion desquelles les étudiants seront amenés à appréhender

les différents aspects de la vie d'une entreprise depuis l'acte de décision jusqu'à celui de la réalisation en passant par l'estimation, la négociation...

En effet, étant amené à évoluer dans un milieu professionnel tout en poursuivant ses études, tout membre d'ENIT Junior Études se trouve confronté à de nombreux obstacles qu'il doit apprendre à surmonter.

Communication, responsabilité, conscience professionnelle, technologie, autant de problèmes qui seront le quotidien du futur ingénieur.

ENIT Junior Études peut devenir en quelque sorte, une vraie formation complémentaire pré-professionnelle.

ENIT Junior Études constitue une nouvelle approche pour décloisonner les mondes de l'entreprise et de l'E.N.I.T.. Lénizard peut apprendre à travailler non pas sur, mais avec l'entreprise.

En effet afin de réaliser vos études, ENIT Junior Études s'appuie sur le potentiel étudiant et technique de l'E.N.I.T.

ENIT Junior Études, c'est la possibilité d'associer de multiples compétences et le regard innovateur d'élèves ingénieurs dans des domaines très divers comme :

INFORMATIQUE :

- conception de programmes spécifiques,
- création de pages Internet,
- conseil,
- création de bibliothèques...

BUREAUX D'ÉTUDES :

- conception de produits,
- méthodes de fabrication,
- mise en conformité de machines,
- études de faisabilité...

ORGANISATION ET GESTION D'ENTREPRISES :

- atteindre des objectifs qualité,
- gérer des stocks, des flux,
- analyser la valeur,
- améliorer les postes de travail...

TECHNIQUES ET COMMUNICATION :

- documents vidéo,
- simplification de notices techniques,
- traduction de documents,
- recherche bibliographiques...

ENIT Junior Études, c'est une démarche professionnelle :

- devis
- coût très compétitif d'une étude,
- définition d'un projet par un cahier des charges...

ENIT Junior Études a donc besoin d'un petit coup de pouce de votre part. Si un petit projet vous dérange, si vous n'avez pas le temps de le traiter vous-même ou si vous voulez tout simplement le faire sous-traiter, ALORS PENSEZ A NOUS !!!

Cela nous fera grand plaisir et nous aidera à amorcer la pompe qui transformera ce projet en réussite.

ENIT Junior Études 47, Av. d'Azereix 65000 Tarbes, tél. 05 62 34 06 88 Fax 05 62 93 80 15

SOLEX ROCK

- attirer un public nombreux pour donner une notoriété supplémentaire,
- servir de tremplin aux groupes locaux en devenir.

Afin d'assurer la promotion du festival rock, des partenariats ont été conclus avec la radio NRJ et la télévision câblée MCM "la chaîne musicale". Un serveur Internet permet également aux manifestations étudiantes de l'ENI d'être connues dans le monde entier. Les autres partenaires soutiennent activement les organisateurs insomniaques: Ricard (SA Live Music) et Rizla+ sans oublier la Mutuelle Pyrénées Bigorre et Orangina Boissons. Nous associons à ces remerciements la mairie de Tarbes, le conseil général, la CCI et l'ANIENI.

Le traditionnelle Course de solex se fera cette année au centre Kennedy (à côté du Parc des Expos) le dimanche 23 mars. Elle propose aux coureurs un circuit de 1.33 Km que l'on annonce rapide avec de grandes lignes droites. Les essais seront ouverts de 9h à 12h avant que le départ ne soit donné à 13h.



Autour du circuit les animations seront là pour divertir toute la famille. Exposition de trucks américains et de voitures de rallye mais aussi démonstration de gymnastique steps et de VTT trial.

Le programme a été pensé pour faire plaisir à tout le monde, hommes, femmes, enfants, jeunes et adultes. Nous espérons ainsi que cette rapide présentation vous a donné envie de venir vous ressourcer à Tarbes et voir la 33ème promo en action.

N'hésitez pas à nous contacter pour de plus amples renseignements. Nous restons ouverts à toutes les propositions et suggestions.

Renseignements : 33ème promo ENIT-Maison des élèves - 65000 Tarbes

Tél/rep/fax: 05.62.34.03.94

La 33ème promo de l'École Nationale d'Ingénieurs de Tarbes est heureuse de vous inviter à la 19ème édition de la course de solex
La cérémonie aura lieu le dimanche 23 mars à partir de 13 h dans l'enceinte du centre Kennedy.
Nous serions particulièrement honorés de votre présence.

Comme le veut la tradition les TRLís, TRÍs et PTRÍs et TRX's organisent cette année leur premier week end d'animation.

Le festival rock 'Les Rocktambules" aura lieu le samedi 22 mars à partir de 20 heures au Parc des Expositions de Tarbes. Pour information sachez que l'affiche sera composée des No One Is Innocent, Sloy et Oneyed Jack. Deux groupes de Barbazan et Tarbes se produiront également : Viny Vity et Leslie. Ce concert se veut être un festival poursuivant 2 objectifs :

FONCTIONNEMENT DU SERVICE EMPLOI

Pour recevoir les offres d'emploi, il faut :

- Etre adhérent à l'ANI-ENI (c'est-à-dire avoir payé la cotisation de l'année en cours).
- Envoyer 30 F qui correspondent à l'affranchissement pour 10 bulletins, soit 3 F le bulletin !
- Fournir 3 C.V. régulièrement mis à jour.

Comment se présentent les offres d'emploi ?

Chaque bulletin comporte une vingtaine d'offres d'emploi provenant essentiellement de cabinets de recrutement ; d'entreprises ou d'anciens. Chaque offre est référencée, la candidature se fait directement avec le cabinet de recrutement ou l'entreprise ; cependant si de plus amples informations s'avèrent nécessaires, appeler le 05 62 34 10 20.

Pour 30 F, vous recevrez 10 bulletins. Pour 60 F, vous en recevrez 20 et pour 90 F : 30.

Avec l'avant-dernier bulletin (le 9ème, le 19ème, 29ème), vous recevrez un avis vous informant que vous arrivez à échéance de votre crédit. Il vous suffira de renvoyer un chèque de 30 F (ou 60 ou 90 F) et votre adhésion sera reconduite automatiquement.

A quoi servent les C.V. ?

Il arrive que les employeurs aient besoin de recruter en urgence ; une sélection d'après le profil demandé est alors effectuée parmi les C.V. en notre possession.

Il est important que les C.V. soient le plus à jour possible, dès que les coordonnées changent, il est impératif de remplacer les anciens C.V.

Enquête Commission Emploi 1997.

Une enquête va être mise en place cette année ; ceci afin de mieux connaître la situation des Anciens qui bénéficient du Service Emploi avec des questions traitant de :

- La situation actuelle (en activité, nbr année d'expérience professionnelle, au chômage, au Service National).
- La recherche d'un premier emploi ou d'un nouvel emploi.
- La recherche d'un autre emploi pour raisons géographiques, personnelles, professionnelles, salariales.
- La performance des offres d'emploi de l'ANIENI (contacts, entretiens professionnels, embauches concrétisées).

La Commission Emploi

Annuaire 97

Comme vous pouvez le remarquer nous parlons de 97 année civile et non de 96-97 année scolaire comme par le passé. Ceci dans le but d'être en phase avec les cotisations.

Cette nouvelle édition vous sera expédiée dès réception de votre cotisation 97. Pour ceux dont le chèque nous est déjà parvenu, vous devriez le recevoir sans tarder, si ce n'est pas déjà fait.

Les dernières mises à jour en notre possession y ont été intégrées mais certains renseignements manquent encore de fiabilité et nous ne pouvons pas les inventer. Ceci relève de votre responsabilité.

Cette année encore, le bouclage financier de cette opération est limite. Notre annuaire ne comporte que 14 publicités, c'est un peu maigre!!!

La recherche de ces publicités n'est prise en charge que par les membres du bureau, consomme une grosse partie de notre temps et nous oblige à aller "taper" toujours les mêmes.

Impliquez vous, c'est l'affaire de tous!

Imaginez vous que chaque cotisant essaie d'obtenir la publicité de la société où il travaille, celle d'un fournisseur ou d'une connaissance, et que le taux de réussite soit de 10%, nous aurions 85 publicités pour le prochain annuaire, soit 6 fois plus.

Sans vouloir faire de profits sur cette opération, pourquoi ne pas envisager une baisse des tarifs d'insertions, de plus importantes subventions allouées aux élèves, de nouvelles actions au niveau de l'emploi...?

A vous de méditer!!!

C. Bilhère



Cotisation

Nous voici entrés dans le troisième mois de l'année civile 97 et nous sommes en attente de la rentrée des cotisations de nos membres. L'année 96 nous a montré l'exemple à suivre puisque nous avons enregistré plus de 850 cotisations. Notre service essaie de s'avérer plus performant tous les ans, cela nécessite de l'argent et surtout des rentrées régulières. La secrétaire ne comprendrait pas si nous ne pouvions plus la payer tous les mois mais seulement en fin d'année... Mettez vous à sa place!

Depuis 96, vous avez pu remarquer que les BILs n'étaient plus envoyés systématiquement. Rappel de la règle votée lors de l'A.G. de Décembre 95: Tout le monde reçoit le 1er BIL, les autres ne sont envoyés qu'aux cotisants des 5 dernières années.

Certains diront : "Je ne sais pas où j'en suis de mes cotisations!"

Les repères sont faciles :

- Si tu n'as jamais eu de carte de membre, c'est que ta dernière cotisation est antérieure à 94.
- Si tu as une carte de membre "bleue", c'est celle de l'année 94.
- La carte de membre 95 était "saumon", celle de 96 était "verte" et en 97 elle est "rouge".

Dans le doute notre secrétariat te renseignera tel.: 05 62 34 10 20.

Nous te remercions pour ta compréhension, ta participation 97 est vivement attendue.

Il ne te reste plus qu'à faire le chèque à l'ordre de l'ANI-ENI, de le glisser dans l'enveloppe pré-imprimée, d'y coller un timbre et la première boîte à lettres sera la bien venue. Merci pour nous, merci pour toi!

Dès réception, nous t'environs ta carte de membre et ton annuaire.

Salut et Merci encore.

Rappel des tarifs: 100 F Etudiants, chômeurs ou militaires et 300 F Cadres installés.